

Aérosol diffusion automatique acariens 200ml



L'aérosol mites des vêtements et acariens K.pro détruit les insectes à tous les stades de leur développement. Il éradique les mites des vêtements et les acariens, leurs larves et leurs oeufs. L'aérosol mites des vêtements et acariens K.pro est un aérosol à diffusion automatique, il se vide intégralement lors du traitement. 1 aérosol permet de traiter 17,5 à 100 m3 ce qui correspond à une pièce standard de 7 à 40 m2. Utilisation intérieure, usage ponctuel. Action immédiate, effet curatif

Avantages produit

Pour traiter les infestations d'acariens
Spécial infestation : Action rapide et radicale
Diffusion automatique : une seule pression nécessaire pour traiter tout le local.
Détruit adultes larves et oeufs
Issu des techniques professionnelles

CODE PRODUIT 3198

GENCODE 3365000031988

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 5,6

Largeur UV cm : 5,6

Hauteur UV cm : 18

Poids Brut UV Kg : 0,265

Poids Net UV Kg : 0,255

Contenance 200ml

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Mise en place : Traiter uniquement les zones infestées. Le produit ne peut être appliquée dans des bâtiments d'habitation. Application unique par fumigation. 2 applications maximum par an, sans dépasser 4 dispositifs par maison. Le produit doit être appliquée dans un volume minimal de 17,5 m3 correspondant à une pièce standard minimale de 7m². Agiter avant utilisation. Dans les zones habitées, n'utiliser que des pièces faciles à ventiler. Fermer les fenêtres et les portes qui délimitent la pièce à traiter. Sortir les animaux domestiques (chiens, chats,..) et enlever ou couvrir les terrariums, aquariums et cages d'animaux avant l'application. Ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires. Pour les acariens: Ne pas appliquer le produit sur les tissus lavables (linges, couvertures, draps et taies d'oreillers) : les retirer avant le traitement et laver les draps, la couverture et les taies d'oreillers à 60°C (sauf contre-indication du fabricant) pour éliminer les acariens. Traitement : Placer l'aérosol verticalement, à environ 40 cm du sol, au centre de la pièce. Protéger le substrat et le sol avec du papier dans un rayon de 50 cm autour de l'aérosol. Ne pas se placer au-dessus de l'aérosol lors de la mise en action du produit. Appuyer sur la gâchette du diffuseur jusqu'au bout pour le verrouiller. Quitter la pièce après le déclenchement de la pulvérisation. Laisser agir pendant 4 heures, puis ventiler (4 heures minimum) avant de réutiliser la pièce, en créant un courant d'air entre les portes et les fenêtres grandes ouvertes. Nettoyer et passer soigneusement l'aspirateur après le traitement pour éliminer les insectes morts et leurs féces. Se laver les mains après utilisation. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement. En cas de non-efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RECOMMANDATION

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.

Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLÉES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :

- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.

- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publié conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;

- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLÉES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

*Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5^e (équipements électriques et électroniques) et 15^e(voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Acariens larves et œufs
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	NC	Aspect :	AEROSOL
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	2 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	BE	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	03

01 - Craint le gel
02 - Modifié par le gel
03 - Pulvérisation modifiée par le gel
04 - Ne craint pas le gel
NC - non concerné

Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH02 SGH07
MENTION D'AVERTISSEMENT:	DANGER
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P210 P211 P251 P312 P410+P412
PHASE H :	H222 H229 H319 H336 H412
PHRASE EUH :	EUH066
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	FR-2022-0038
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTEE :	Solvant
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

LIEN FDS : <https://www.quickfds.com/fds/8168918-55469-23356-018196>

ETIQUETTE PRODUIT:



0 806 601 101

Service gratuit
+ prix annel

Siège social : 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex
SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - www.groupe-altair.com
Usine & Entrepot : Rue du Mont de Templiers - Z.I. 51939 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20
SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

